
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 août 2016 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA16 08 0414

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 août 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA16 08 0415

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2016

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2016 tel que modifié, en ajoutant au point 20.17 le dossier relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des conduits de ventilation des garages des divisions des Parcs, de la Voirie et de la Mécanique des Travaux publics, situés au 13001, boulevard Cavendish, suite à l'incendie survenu le 15 juin 2016 (sommaire décisionnel 1160344008).

ADOPTÉ.

CA16 08 0416

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2016 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA16 08 0417

Première période de questions du public, de 19h33 à 20h05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Kamel Marzouk, du 280, rue Tait :

- La rue Tait est une piste de course. Les camions font de la vitesse. Il demande à ce que la rue Tait soit considérée comme une rue résidentielle.

Réponse (Alan DeSousa) : c'est une rue résidentielle. La police va appliquer la réglementation des panneaux pour camions. La police va valider la vitesse.

- Il demande à ce que la police fasse de la surveillance.
- Coût des petits sacs pour les bacs de compostage : est-ce que la Ville ou le gouvernement pourrait octroyer une subvention?

Réponse (Alan DeSousa) : pas besoin de sacs, on peut utiliser du papier journal. L'éco-Quartier peut lui expliquer les façons de faire.

- Il souligne les 100 000 citoyens de Saint-Laurent.

Monsieur Donald Hobus, du 212, rue Saint-Laurent, Rosemère:

- Quelle est la date prévue pour mettre en œuvre la résolution adoptée en juin relative au prolongement d'Alfred-Nobel?

Réponse (Alan DeSousa) : le 31 août 2016.

- La construction de la rue Alfred-Nobel est-elle reliée au train? Le trajet du train est-il connu? Le calendrier du BAP est agressif. Des groupes veulent déposer des mémoires.
- Est-ce que le Conseil est prêt à les supporter et à demander un délai au BAP?

Réponse (Alan DeSousa) : l'analyse de tous les documents n'a pas été faite.

Monsieur Vito Lorenzo Daddato, du 3250, rue Paul-Contant :

- Le niveau de son entrée de garage a descendu à cause de l'eau de son voisin. Il veut faire son entrée en pavé uni.
- Il dépose des photos.

CA16 08 0418

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164430001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif - Soumission 16-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
L'Équipe Rochon inc. /GTR Turf	534 561,32 \$
L.M.L. Paysagiste et Frères inc.	558 719,62\$

ATTENDU que la soumission déposée par Pro-Turf Gazon synthétique inc. a été jugée non-conforme ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **L'Équipe Rochon inc/GTR Turf** le contrat pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 534 561,32 \$, incluant les contingences, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0419

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164430005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipement sportif pour usage commercial du futur Complexe sportif de Saint-Laurent - Soumission 16-15171.

ATTENDU que cet appel d'offres couvre une partie des équipements sportifs pour l'exploitation commerciale du futur Complexe sportif;

ATTENDU que différents articles sont achetés pour une quantité totale de plus de 1 155 unités. soit poteaux, matelas, tapis, bancs, ballons, chariots de transport, équipements et accessoires divers requis pour différents sports ;

ATTENDU qu'afin de s'assurer d'une compétitivité dans un marché spécialisé et éviter qu'un fournisseur soit incapable d'offrir tous les produits indiqués, les 129 différents articles ont été regroupés en 25 groupes;

ATTENDU que la méthode d'adjudication spécifique que les contrats sont octroyés par groupe d'articles, au plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun de ces groupes;

ATTENDU les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer des contrats d'acquisition d'équipements sportifs pour usage commercial pour le futur Complexe sportif de Saint-Laurent de 18 735,43 \$ à **Distribution Sports Loisirs GP Inc.**, de 36 626,64 \$ à **Groupe Sports-Inter Plus** et de 9 542,12 \$ à **Les Entreprises Catsports**, pour un montant total de 64 904,19 \$, plus un montant pour les contingences de 919,80 \$.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0420

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la remise à neuf d'un moteur diesel de marque Cummins pour un chargeur sur pneus - Soumission 16-513.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
ADF Diesel Montréal inc.	36 562,06 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **ADF Diesel Montréal inc.** le contrat pour la remise à neuf d'un moteur diesel de marque Cummins pour un chargeur sur pneus, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 36 562,06 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0421

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152008 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'infrastructures souterraines sur les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2) – soumission 16-015, et d'une dépense pour les services professionnels – entente-cadre 1054934.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (Volet 1)	MONTANT (Volet 2)
Pavages d'Amour inc.	3 276 470,84 \$	3 428 250,78 \$
Gérald Théoret inc.	3 312 638,32 \$	3 465 257,73 \$
Roxboro Excavation	3 436 948,03 \$	3 628 380,48 \$

inc.		
Construction G-nesis inc.	3 440 436,97 \$	3 617 578,63 \$
Les entreprises Michaudville inc.	3 965 399,99 \$	4 175 726,46 \$
Ali Excavation inc.	4 322 332,26 \$	4 212 470,54 \$
Groupe Damiano inc.	--	3 685 598,20 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au conseil municipal d'octroyer à la firme **Les Pavages d'Amour inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 6 704 721,62 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser une dépense de 296 882,70 \$ pour les services professionnels de surveillance des travaux en faveur de S.M. inc en vertu de l'entente-cadre 1054934.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0422

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164430007 relatif à une dépense additionnelle pour les contingences de construction pour le projet du complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution CA13 08 0408 adoptée le 20 juin 2013 par le conseil d'arrondissement et octroyant un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que depuis l'octroi, des montants additionnels de contingences de construction ont été autorisés pour un total de 10 % du montant de la soumission, soit 4 287 453,73 \$ plus taxes;

ATTENDU que les instructions supplémentaires réglées et en cours de traitement ainsi que l'état d'avancement du projet à environ 98 % au 31 mai 2016;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'augmenter le pourcentage des contingences de construction de 2,5 %;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 1 232 375 \$ pour les contingences de construction pour le projet du complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0423

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378031 relatif à une dépense additionnelle pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues.

ATTENDU la résolution CA16 08 0218 adoptée le 3 mai 2016 octroyant à la firme Location Lordbec inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 67 170,69 \$;

ATTENDU la résolution CM15 1362 adoptée le 23 novembre 2015 par le conseil municipal afin d'adopter le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout et le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002);

ATTENDU que l'Arrondissement est maintenant responsable des travaux correctifs de la partie des branchements d'égouts située sous le domaine public;

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire du contrat octroyé à Location Lordbec est épuisée;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser un montant supplémentaire de 28 435,59 \$, taxes incluses, au contrat accordé à Location Lordbec inc. pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, le majorant ainsi de 67 170,69 \$ à 95 606,28 \$.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0424

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152009 relatif au rejet et au lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection du parc Cousineau – Soumission 16-021.

ATTENDU la résolution CA16 080279 adoptée le 7 juin 2016 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection au parc Cousineau;

ATTENDU qu'une seule firme a présenté une offre de service et que l'écart entre les prix soumis et l'estimation de l'arrondissement est supérieur à 20 %;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De rejeter la soumission pour la réalisation des travaux de réfection du parc Cousineau - Appel d'offres public 16-021, et d'autoriser le retour en appel d'offres public

ADOPTÉ.

CA16 08 0425

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679006 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie - Soumission 16-512.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)	26 592,57 \$
Hydrotech NHP inc.	34 377,53 \$
Éclair Plus Peinture	39 867,58 \$
Belcouleurs inc.	59 068,41 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)** le contrat pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie, pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 26 592,57 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0426

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378027 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé - Soumission 16-019.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9052-1170 Québec inc. (Groupe Vespo)	1 282 875,74 \$
Les constructions Hydrospec inc.	1 290 843,60 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	1 657 201,91 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **9052-1170 Québec inc. (Groupe Vespo)** le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 282 875,74 \$**, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics..
- 2.- D'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux - Entente-cadre 1096241.

ADOPTÉ.

CA16 08 0427

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378028 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de surveillance pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues - Soumission 16-027.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
EFEL Experts-conseils inc.	87 961,62 \$
CIMA+ s.e.n.c.	91 221,74 \$
WSP Canada inc.	129 974,07 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **EFEL Experts-conseils inc** le contrat pour les services professionnels de surveillance pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016 de la Ville de Montréal, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 87 961,62 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0428

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378032 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement d'une place publique dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, - Soumission 16-025.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises de construction Ventec inc.	1 465 819,44 \$
Urbex construction inc.	1 551 944,05 \$

Les entrepreneurs Bucaro inc.	1 898 716,47 \$
-------------------------------	-----------------

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises de construction Ventec inc.** le contrat pour es travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie du boulevard Édouard-Laurin située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 465 819,44 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser une dépense de 25 200 \$ taxes incluses, pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux, en vertu de l'entente-cadre 1096241, ainsi qu'un virement budgétaire.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0429

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166275003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de gestion et d'exploitation des bassins aquatiques et la surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif - Soumission 16-15174.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE (%)
Conception et gestion intégrées	2 455 149,06 \$	72
Sodem inc.	2 716 202,25\$	89,63
Camp sportmax	2 938 456,93 \$	79,74
SportsMontréal inc.	3 415 439,86 \$	72,66

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Sodem inc** le contrat pour les services de gestion et d'exploitation des bassins aquatiques et la surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 2 469 274,77 \$, sous la supervision de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0430

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058016 relatif à une dépense pour les services professionnels de contrôle qualitatif dans le cadre des travaux d'infrastructures et de surfaces de rue dans le futur développement de l'Éco-campus Hubert-Reeves - Entente-cadre 1096349.

ATTENDU la résolution CA16 080292 adoptée le 7 juin 2016 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, de trottoirs, de chaussée, d'éclairage de rue et d'aménagement paysager-pour l'Éco-campus Hubert-Reeves et le prolongement du boulevard Alfred-Nobel;

ATTENDU l'entente-cadre 1096349 conclue entre la Ville de Montréal et Consultants GHD Itée;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 48 727 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de contrôle qualitatif dans le cadre des travaux d'infrastructures et de surfaces de rue dans le futur développement de l'Éco-campus Hubert-Reeves, conformément à l'entente-cadre no 1096349 intervenue entre la Ville et Consultants GHD ltée.
 - 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.
- ADOPTÉ.

CA16 08 0431

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231013 relatif à la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc, relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ATTENDU que le 7 septembre 2012, Les Développements Bois-Franc (le Promoteur) signait avec la Ville une entente pour la réalisation des infrastructures de la Phase 3A-3 du projet de développement résidentiel situé dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le Promoteur;

ATTENDU que la Ville désire actualiser l'entente initiale afin d'encadrer la réalisation des travaux à terminer et le dépôt des garanties financières;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc., relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA16 08 0432

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058013 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues.

ADOPTÉ.

CA16 08 0433

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344010 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des conduits de ventilation des garages dans l'édifice des travaux publics suite à un incendie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rue de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rue de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des conduits de ventilation des garages dans l'édifice des travaux publics, situé au 13001, boul. Cavendish, suite à un incendie survenu le 15 juin 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0434

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344008 relatif à une dépense maximale de 60 000 \$ pour le remplacement de mobilier de bureau suite à l'incendie des travaux publics - Entente-cadre 854079.

ATTENDU qu'un incendie majeur a eu lieu aux travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent le 15 juin 2016;

ATTENDU que plusieurs immobilisations ont subi des dommages et certaines d'entre elles sont de perte totale, notamment six (6) bureaux de travail de la section de la mécanique, cinq (5) de la division de la Voirie et deux (2) de la division des Parcs;

ATTENDU que l'achat de nouveau mobilier de bureau est nécessaire pour le remplacement des meubles irrécupérables afin que les employés ayant leur bureau aux endroits affectés par l'incendie puissent regagner leur poste de travail.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ pour le remplacement de mobilier de bureau suite à l'incendie des travaux publics - Entente-cadre 854079.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0435

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231012 relatif au budget 2016 de Développement économique Saint-Laurent (DESTL) et au versement de la contribution financière.

ATTENDU l'entente de gestion pour les années 2013 à 2017 qui établit les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le budget 2016 de Développement économique Saint-Laurent.
- 2.- D'autoriser le versement de la contribution financière.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0436

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378030 recommandant au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent et le CN ont convenu d'installer un système d'avertissement constitué de feux clignotants, sonnerie, barrières, et détecteur à temps constant au passage à niveau piétonnier situé dans l'axe des rues Devonshire et Authier, au point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent;

ATTENDU que les travaux ont été complétés par le CN;

ATTENDU que l'Arrondissement a réalisé, à la demande du CN, des travaux de réfection de la traverse (passage à niveau) Devonshire ainsi que le remplacement de portions de clôture de mailles de chaîne le long de l'emprise ferroviaire du Canadien National;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de la convention afin d'officialiser l'entente, d'identifier les responsabilités et de répartir les coûts sur les diverses parties concernées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De recommander au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent.
- 2.- De recommander au Conseil municipal d'imputer la dépense conformément aux informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0437

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299030 relatif à un don au Air Cadet League of Canada – 588 Eric Simms Squadron en soutien à ses activités, pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Air Cadet League of Canada – 588 Eric Simms Squadron en soutien à ses activités, pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0438

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299031 relatif à un don au Centre Communautaire Bon Courage de Place Benoit en soutien à ses activités soulignant le 25e anniversaire de sa fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver un don de 2 000 \$ au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit en soutien à ses activités soulignant le 25e anniversaire de sa fondation;
- 2.- D'accorder la gratuité pour l'utilisation du Parc Poirier pour l'organisation d'une kermesse à cette occasion, le 17 août 2016;
- 3.- D'autoriser un soutien matériel et un accompagnement en ressources humaines nécessaires pour la réalisation de cet événement;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0439

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165005002 relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation de six projets dans le cadre de l'édition 2016-2017 du programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles.

ATTENDU que les projets sélectionnés pour l'édition 2016-2017 répondent aux critères du Programme des Initiatives familiales et interculturelles et par conséquent, aux orientations en développement social;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder des subventions totalisant 25 000 \$ pour la réalisation de six projets dans le cadre de l'édition 2016-2017 du programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0440

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299026 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions de concertation locale en développement social pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions de concertation locale en développement social pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0441

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299028 relatif à une demande de subvention du Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent en soutien à ses activités pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 3 700 \$ au Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent en soutien à ses activités pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0442

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299025 relatif à une demande de subvention du Cercle de fermières de St-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ au Cercle de fermières de St-Laurent pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0443

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299029 relatif à un soutien financier au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder un soutien financier de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0444

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299027 relatif à une contribution financière à Les Handicapés de Saint-Laurent inc. pour soutenir les activités régulières de cette association au cours de l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 1 300 \$ à Les Handicapés de Saint-Laurent inc. pour soutenir ses activités régulières au cours de l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0445

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146014 relatif à une demande de contribution financière aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2016-2017.

ATTENDU que depuis maintenant huit ans, le Conseil autorise un partenariat entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec en partenariat avec le Secrétaire à la Jeunesse du Québec et la Fondation de la famille Claudine et Stephan Bronfman dans le cadre de son projet C-Vert;

ATTENDU l'importance accordée au projet C-Vert par l'Arrondissement qui se reflète par le soutien continu de l'Éco-quartier de Saint-Laurent qui offre sa collaboration aux divers projets proposés par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que le projet C-Vert est un projet novateur visant la sensibilisation, l'éducation et l'engagement environnemental chez les jeunes québécois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2016-2017.
- 2.- D'autoriser l'utilisation gratuite d'un local à l'aréna Raymond-Bourque pour la période estivale 2017.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0446

Soumis sommaire décisionnel 1166879005 relatif à la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété située au 655, rue Décarie.

ATTENDU que MU est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de contribuer à la transformation de Montréal en une galerie d'art à ciel ouvert et d'éduquer la population à l'art mural;

ATTENDU la résolution CE16 1079 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 15 juin 2016 et accordant un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à divers organismes pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

ATTENDU que ce projet est estimé à 49 000 \$, l'arrondissement assurant une part de 25 000 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété située au 655, rue Décarie.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA16 08 0447

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299032 relatif à un soutien financier réparti entre deux organismes locaux pour soutenir les projets soumis dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017), volet Revitalisation urbaine intégrée quartier Hodge-Place Benoit.

ATTENDU la résolution numéro CG 160194 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 24 mars 2016 et approuvant un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal pour prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville), par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;

ATTENDU que, s'inscrivant dans le cadre du soutien financier accordé à la démarche de RUI du secteur Hodge-Place Benoit, une enveloppe de 16 667 \$ est allouée par le Service de la diversité sociale et des sports, en lien avec le budget corporatif - Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (entente VILLE-MTESS);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier non récurrent, totalisant la somme de 16 667 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 7 septembre 2016 au 31 mars 2017, et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS (2013-2017) :

Organisme	Titre du Projet	Montant recommandé
Centre communautaire Bon Courage	Ainés en santé	10 000 \$
InTerrArt	Les jardins communautaires, arbres fruitiers à Place Benoit	6 667 \$

- 2.- D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.
- 3.- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, cette dépense étant entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

CA16 08 0448

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984009).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 23 juin et le 26 juillet 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 26 juillet 2016, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0449

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162410004 relatif à l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables en 2016.

ATTENDU que dans le cadre de ses opérations régulières, la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs doit remplacer des équipements de nature informatique devenus désuets;

ATTENDU que ces équipements seront achetés en vertu d'ententes cadres conclues par le Service des technologies d'informations (STI) et seront acquis sur plusieurs bons de commandes en cours d'année;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables en 2016, pour un montant n'excédant pas 100 000 \$.

ADOPTÉ.

CA16 08 0450

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547054 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3275, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7 e) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160504);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3275, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0451

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547055 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3275, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. i) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160505);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3275, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de baisser la hauteur proposée du bâtiment d'au moins 45 centimètres de façon à s'intégrer aux bâtiments environnants.

ADOPTÉ.

CA16 08 0452

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547077 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2075, rue Cushing dans la zone H15-053 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation multiplex isole empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette dérogation mineure.

ADOPTÉ.

CA16 08 0453

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547078 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation multiplex située au 2075, rue Cushing dans la zone H15-053 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ.

CA16 08 0454

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547089 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3725, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-41 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'implantation d'une terrasse surélevée dont la distance par rapport à la limite latérale est moins de 2 mètres.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA16 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547079 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3620, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'implantation d'une piscine creusée dont la distance par rapport à la limite arrière et la distance par rapport à une clôture est moins de 1,5 mètres.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160703);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3620, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'implantation d'une piscine creusée dont la distance par rapport à la limite arrière et la distance par rapport à une clôture est moins de 1,5 mètre, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547081 relatif à une dérogation mineure concernant la propriété située au 625, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160705);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 625, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547080 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 68, rue Stinson dans la zone B18-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160704);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 68, rue Stinson dans la zone B18-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547088 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1120, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160706);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juillet 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1120, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que soumis sur les plans modifiés en date du 22 juillet 2016.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0459

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547087 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement commercial situé au 1120, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 13 juillet 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160705);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement commercial situé au 1120, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les nouveaux plans datés du 22 juillet 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0460

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée située au 145, rue Lecavalier dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 11 février 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée située au 145, rue Lecavalier dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en autant qu'il y ait un traitement architectural de certains éléments du carré d'origine tels la fenestration, les persiennes et l'avant-toit afin de créer un tout harmonieux.

Les matériaux de revêtement de l'agrandissement sont de la brique récupérée du mur latéral existant au rez-de-chaussée et un revêtement métallique dans les tons de gris en rappel à la mansarde.

ADOPTÉ.

CA16 08 0461

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547074 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation multiplex située au 1302, avenue Sainte-Croix dans la zone H13-030 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 15 juin 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160605);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation multiplex située au 1302, avenue Sainte-Croix dans la zone H13-030 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en autant que le crépi situé sous les marches soit de la même teinte que celle des fondations.

ADOPTÉ.

CA16 08 0462

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547083 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour l'établissement situé au 850, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 13 juillet 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160704);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour l'établissement situé au 850, boulevard Décarie dans la zone C16-

013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de bonifier l'aménagement avec des bacs de plantation permettant de limiter l'espace de terrasse.

ADOPTÉ.

CA16 08 0463

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547084 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement commercial situé au 1320, rue de l'Église dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point C16-013 de la séance tenue le 13 juillet 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160706);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement commercial situé au 1320, rue de l'Église dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0464

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547085 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement commercial situé au 1500, rue Morin dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. h) de la séance tenue le 13 juillet 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160708);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement commercial situé au 1500, rue Morin dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0465

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547086 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement commercial situé au 767, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 13 juillet 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160710);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement commercial situé au 767, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0466

Soumis le premier projet de résolution d'un projet particulier visant à autoriser la démolition d'un bâtiment résidentiel existant au 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, et la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel ou commercial sur le lot 2 376 287 au cadastre du Québec en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) (sommaire décisionnel numéro 1164509005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé le conseiller Maurice Cohen, il est

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition d'un bâtiment résidentiel existant au 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa, et la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel ou commercial sur le lot 2 376 287 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) :

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 2 376 287.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (RCA08-08-0001) applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel ou commercial est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux normes de marge avant, latérales et arrière, de structure de bâtiment, de hauteur minimale et maximale en étage, de hauteur maximale en mètre, de largeur minimale de la façade, de ratio d'espace vert/terrain et de coefficient d'occupation du sol maximal, prescrites à la grille H03-035; et aux articles 4.2.2.1, et 4.2.5 du Règlement sur le zonage (RCA08-08-0001). Toutes autres dispositions réglementaires non incompatibles avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. En plus de la classe d'usages Multifamiliale (H4) permise à la grille H03-035, les usages suivants sont spécifiquement autorisés à l'intérieur du bâtiment:

1° C1 : 2111, 2113 et 2115

2° S1 : 2211 et 2212.

Malgré la grille H03-035, la classe d'usages Multifamiliale (H4) n'est pas autorisée au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment.

Malgré l'article 2.1.1.4 du règlement sur le zonage, la classe d'usages Multifamiliale (H4) peut comprendre les habitations contenant 2 logements ou plus. Toutefois, les dispositions de l'article 4.1.22 du règlement sur le zonage s'appliquent, avec les adaptations requises pour le nombre de logements.

Les usages suivants sont spécifiquement exclus :

1° C1 : 2113-03, 2113-06, 2113-09, 2113-10, 2113-12, 2113-14, 2115-02, 2115-04, 2115-05, 2115-07, 2115-08.

2° S1 : 2212-05, 2212-14, 2212-15, 2212-16, 2212-17, 2212-22, 2212-27, 2212-28, 2212-29, 2212-30 et 2212-34.

Les usages autorisés du groupe d'usages Commerce de détail (C) doivent être exercés aux conditions suivantes :

1° ils doivent être localisés au rez-de-chaussée du bâtiment;

2° la superficie brute de plancher pour l'ensemble des usages ne doit pas dépasser 300 mètres carrés;

- 3° la superficie brute de plancher pour un usage de la classe générique 2115 ne doit pas dépasser 100 mètres carrés.
4. Malgré les normes prescrites à la grille H03-035, la structure doit être jumelée.
5. Les dimensions des marges de recul sont indiquées sur le plan de l'annexe B.
6. La hauteur du bâtiment doit :
 - 1° être égale ou inférieure à la hauteur maximale de 4 étages et de 18 mètres;
 - 2° être égale ou supérieure à la hauteur minimale de 3 étages.
7. La largeur minimale de la façade est de 18 mètres.
8. Le coefficient d'occupation du sol maximal est de 2,5.
9. Le ratio espace vert/terrain minimal est de 40%.
10. Malgré l'article 3.5 du règlement sur le zonage, la largeur d'un accès et d'une voie véhiculaire est fixée à 5,50 mètres.
11. Malgré l'article 4.2.4 du règlement sur le zonage, le nombre minimal de cases de stationnement requis pour un usage de la classe générique 2115 est de 1 case par 35 mètres carrés.
12. Malgré l'article 11, l'article 4.2.4.4 du règlement sur le zonage continue à s'appliquer.
13. Malgré l'article 5.92 du règlement sur le zonage, le minimum de cases de stationnement requis est réduit de 50%. Toutes les cases doivent être localisées à l'intérieur du bâtiment, en sous-sol ou en souterrain.
14. En plus des dispositions de l'article 3.10.5 du règlement sur le zonage, la fosse de plantation pour un arbre isolé planté dans une zone minéralisée ou sur dalle doit avoir une profondeur minimale de 0,9 mètre et un volume de terre de 10,5 mètres cubes minimum pour un arbre à moyen et à grand développement.

SECTION IV

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

15. L'acte de servitude permettant de rejoindre l'accès véhiculaire du bâtiment par la rue privée doit stipuler que la servitude ne peut être annulée ou radiée sans le consentement de l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

SECTION V

MESURES TRANSITOIRES

16. Le bâtiment situé au 5495-5497, boulevard Henri-Bourassa doit faire l'objet d'une demande de démolition au plus tard 48 mois après l'adoption de la présente résolution.
17. La partie du lot située dans la future emprise de rue doit faire l'objet d'un aménagement paysager temporaire qui doit être enlevé à la demande de l'arrondissement lors de l'élargissement de la rue.

SECTION VI

CONDITIONS D'APPROBATION ARCHITECTURALE (PIIA)

En plus des dispositions des articles 8.26.8 et 8.76 du Règlement sur le zonage, et préalablement à la délivrance d'un permis de construction exigé en vertu du règlement sur la construction et la transformation de bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (RVM08-004), un projet de construction, d'agrandissement ou de transformation d'une partie du bâtiment visible de la voie publique est assujettie à la procédure de P.I.I.A.. L'objectif et critère suivants sont applicables :

1° Objectif :

- assurer la qualité de l'aménagement paysager.

2° Critère :

- l'aménagement des espaces extérieurs, des accès et des voies véhiculaires ainsi que le choix des matériaux et des végétaux et leur emplacement doivent tendre à respecter le plan de l'annexe C.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B
Marges de recul

ANNEXE C
Aménagement paysager

ADOPTÉ.

CA16 08 0467

Le règlement numéro RCA08-08-0001-91 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1164152002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 28 juin 2016, le conseiller Francesco Miel a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-91 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0468

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-92 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1167153003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-92 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 29 août 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0469

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-93 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1164152004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.-D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-93 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.-De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 29 août 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0470

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-93 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à modifier les dispositions relatives à l'affichage selon le plan d'ensemble

proposé pour les zones C08-076 et C08-077 et à autoriser une enseigne supplémentaire en vitrine pour un bâtiment industriel de 4 étages et plus dans la zone S04-006.

CA16 08 0471

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164152003 relatif à une ordonnance afin de permettre une murale sur le bâtiment situé au 655 rue Décarie.

ATTENDU la résolution numéro CE16 1079 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 15 juin 2016 et accordant un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à certains organismes pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

ATTENDU la résolution numéro CA16 080445 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 août 2016 et octroyant une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale au 655, rue Décarie;

ATTENDU que l'arrondissement appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable;

ATTENDU que la réalisation d'une murale contribue à ces trois dimensions du développement durable, soit les volets social, économique et culturel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordonnance OCA08-08-0001-4 afin de permettre une murale sur le bâtiment situé au 655, rue Décarie.

ADOPTÉ.

CA16 08 0472

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165208003 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 190 510 suite à une demande de permis de construction..

ATTENDU la demande de permis de construction pour convertir le bâtiment situé au 665-667, boulevard Décarie, sur le lot 2 190 510, en édifice à bureaux;

ATTENDU que les modifications qui seront apportées par la demande de permis de construction constituent un projet de redéveloppement selon le règlement 08-005 relatif au cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire;

ATTENDU le Règlement numéro 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter un versement représentant 10% de la valeur municipale du lot 2 190 510;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 190 510 suite à une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

CA16 08 0473

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950020 relatif à la nomination permanente d'un agent technique circulation à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent techniques circulation à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Aleyda Garay de façon permanente au poste d'agent technique circulation à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0474

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950017 relatif à la nomination permanente de trois préposés à l'inspection à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement de trois postes de préposé à l'inspection à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente les trois personnes suivantes aux postes de préposé à l'inspection à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter de leur entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal :

- Christian Marinelli-Martel, à la Division de l'urbanisme
- Ghenima Sadmi, à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections
- Touria Ezzeroual, à la Section des inspections de la Division des permis et inspections

ADOPTÉ.

CA16 08 0475

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950018 relatif à la nomination permanente d'un préposé à l'information à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de préposé à l'information à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Rym Feriel Chebbi de façon permanente au poste de préposé à l'information à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0476

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950019 relatif à la nomination d'un superviseur installations, sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de superviseur installations, sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de Stéphane Casthély au poste de superviseur installations, sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0477

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mai et juin 2016 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA16 08 0478

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 13

Le conseiller Aref Salem informe les citoyens des événements suivants :

- Spectacle de danse mexicaine au Parc Caron, le mercredi 3 août à 19 h.
- Messe en l'honneur de Saint-Laurent, le dimanche 7 août, de 12 h à 13 h.
- Une délégation de la Ville de Lethbridge sera accueillie à Saint-Laurent cette semaine. On prépare le 50e anniversaire du jumelage en 2017.
- Les prochaines ventes-débarras auront lieu les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 septembre 2016.
- L'arrondissement de Saint-Laurent invite les citoyens à s'exprimer dans le cadre de la démarche de consultation *Demain à Saint-Laurent*.

CA16 08 0479

Deuxième période de questions du public, 21 h 18

Aucune question n'a été posée

CA16 08 0480

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 21.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.
